

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 46	<i>Membres présents :</i> 37	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 6	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 2
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------

Date de convocation : 13 juin 2017

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 juin 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-06-19-BD-8 :

Complexe sportif Val Saint-Pierre à Jury - Création d'un tarif pour une animation sportive pendant les vacances scolaires.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

CONSIDERANT l'intérêt d'utiliser les disponibilités du complexe sportif "Val Saint-Pierre" à Jury pour mettre en place un projet d'animation sportive durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël) à destination des jeunes de 6 à 14 ans domiciliés sur le territoire de Metz Métropole,

DECIDE de fixer le tarif de ces animations sportives à 5 € la demi-journée et de n'accepter pour ces opérations que les paiements par chèque.

Pour extrait conforme
Metz, le 20 juin 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

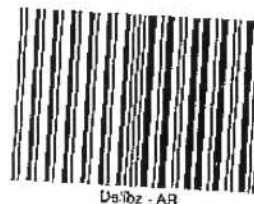
BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 19 juin 2017.</i>		Contrôle de légalité
Point 6 – Opéra-Théâtre de MM : saison 2017/2018 – fixation du tarif et des quantités de programmes de salle. X	1	
Annexe : Tableau récapitulatif.	1	
Point 7 – CRR – actualisation des conditions d'exonération, d'enregistrement, de scolarité et de proratisation pour l'année scolaire 2017-2018 et adoption d'un règlement d'application de la tarification générale pour l'année scolaire 2017-2018. X	1	
Annexe : Règlement.	1	
Point 8 – Complexe sportif Val Saint-Pierre à Jury – Création d'un tarif pour une animation sportive pendant les vacances scolaires. X	1	
Point 9 – Adhésion à la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain. X	1	
Annexe : Statuts.	1	
Point 10 – Convention de partenariat avec la Ville de Metz et le CEREMA. X	1	
Annexe : Convention de partenariat.	1	
Point 11 – ZAC du Parc du Technopôle : approbation de l'avenant 1 à la convention de concession d'Aménagement. X	1	
Annexe : Avenant 1.	1	
Point 12.1 – ZAE Actipôle – Petite Voëvre : avenant 1 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle Metz – Actipôle – Rue des Potiers d'Étain – restructuration de foncier industriel signée par la Ville de Metz, l'EPFL et Metz Métropole. X	1	
Point 12.2 – ZAE Actipôle – Petite Voëvre : acquisition de terrains situés boulevard Solidarité à Metz. X	1	
Annexe : Plan de situation.	1	
Point 12.3 – ZAE Actipôle – Petite Voëvre : cession d'un terrain situé boulevard Solidarité à Metz à la Société CERP Rhin Rhône Méditerranée. X	1	
Annexe : Plan de situation. X	1	
Nombre total des actes transmis : 9 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.L.
22 JUIN 2017
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ



Fait à Metz, le 20 juin 2017

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL